

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 2 DECEMBRE 2013

PROPOSITION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT D'AVENIR

Le jeune Adrien Rudkiewicz est agent communal dans le cadre d'un contrat aidé et financé par l'Etat à hauteur de 70 % (Contrat Unique d'Insertion) sur la base de 24 h par semaine qui prend fin le 19 décembre 2013.

Il est possible de proposer un contrat d'avenir à Adrien pour deux ans, contrat sur la base d'un temps complet financé à 75 % par l'Etat.

Considérant la vacance d'un poste dans 2 ans, le Conseil Municipal décide d'offrir à Adrien la possibilité d'intégrer le service technique dans le cadre d'une embauche à durée indéterminée par le passage d'un contrat d'avenir pendant lequel des formations seront financées (permis poids lourds notamment pour pouvoir conduire le tracteur).

Le contrat prendra effet le 20 décembre 2013 pour une durée d'un an renouvelable une fois en fonction du bilan de la première année.

NOMINATION DU DELEGUE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Daniel ARNAUD est nommé délégué de la commune pour siéger au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Matheysine, du Pays de Corps et des Vallées du Valbonnais du 1^{er} janvier 2014 jusqu'à mise en place des conseils municipaux à l'issue des élections de mars 2014.

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE SUD ISERE

Le Conseil Municipal accepte les conventions (délégation de maîtrise-d'ouvrage et application) de la Charte Forestière de territoire Sud Isère pour l'exercice 2013 en tant que commune non communautaire sachant que pour 2014, la Commune aura rejoint l'intercommunalité.

L'implication financière pour 2013 s'élève entre 80 et 120 €.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal accepte l'opération comptable de virements de crédits de la section de fonctionnement à celle d'investissement en vue de pouvoir récupérer la T.V.A. payée sur des travaux non prévus au budget : insonorisation de la salle de réunion de la Mairie avec mise en place d'un écran et d'un rétroprojecteur, équipement du tracteur tondeuse d'une lame de déneigement.

QUESTIONS DIVERSES

Fête de Noël

La traditionnelle fête de Noël de l'école aura lieu le samedi 21 décembre 2013 à la salle polyvalente.

Au programme : chants des enfants, spectacle et cadeaux financés par le Sou des Ecoles, goûter et apéritif offerts par la Municipalité.

Conseil d'école du 7 novembre 2013

Les enseignants souhaitent coloriser les piliers béton de la cour d'école, repeindre les panneaux ornant la cour et retracer les marelles de la cour dans le cadre du temps scolaire en impliquant les enfants.

Le Conseil Municipal accepte de financer le matériel nécessaire.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19 h 30.